

SEANCE DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le douze juillet, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2016

PRESENTS :

M. Henri GERBE - M. GELAS Gilles - Mmes - BOUCHET Véronique — PETIT Denise— Mrs Didier ROUDET- Jean-David BARBE - Mmes LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, Yolande BALMAIN, Audrey PERRIN - Mr PRESUMEY Denis - Mme CHAROUD Patricia – Mr ESTIENNE Frédéric - Mr Hervé LUC-PUPAT -Mme Christelle BARDIN

ABSENTS EXCUSES : Mme DEMARCQ Valérie – Mr Michel AMAT – Mr Sylvain LEYGNIER –

POUVOIRS : 0

A été élu secrétaire de séance: Mr Hervé LUC-PUPAT

M. le Maire remercie toutes les personnes (élus, employés, pompiers) qui sont intervenues dans la nuit du 11 au 12 juillet pour aider les habitants sinistrés sur notre commune suite au passage vers 23 h 45 d'une mini tornade. Le plan communal de secours a été déclenché.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2016, l'ordre du jour est abordé.

CONVENTION POUR FORMATION A SAINT PIERRE DE BRESSIEUX (délibération 2016.49)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la commune de St Pierre de Bressieux visant à ouvrir des sessions de formation à d'autres communes en vue de diviser les coûts de formation.

Deux formations sont proposées dans le domaine technique :

- 1- Autorisation de conduite des engins de chantier
- 2- Utilisation de lame de déneigement

La commune de St Pierre de Bressieux sera organisatrice et mandatrice du coût de ces formations directement auprès de l'organisme formateur.

La commune de St Pierre de Bressieux propose de signer une convention de remboursement du coût de l'agent de notre commune qui participera à une seule session : 2 - Utilisation de lame de déneigement.

Après délibération, le conseil municipal :

- **valide** la participation d'un agent technique à une formation,
- **accepte** de régler la participation à la commune de St Pierre de Bressieux pour un montant de 120 € TTC
- **charge** Monsieur le Maire de signer la convention

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LA RD 518 ENTREE EST (délibération 2016.50)

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une consultation (procédure adaptée) pour les travaux d'aménagement de la RD 518 - Entrée Est.

La publication sur le site Internet et l'affichage en mairie ont eu lieu en juin. Trois plis ont été réceptionnés pour ce dossier. Le critère de jugement retenu était : Le prix.

Récapitulatif des offres reçues :

- Entreprise ALP7 TRAVAUX : 66 649.70 € HT
- Entreprise GUINTOLI : 69 234.00 € HT
- Entreprise GMTP : 61 230.00 € HT

Après analyse des offres présentées, le conseil municipal :

- **décide** de retenir l'entreprise GMTP pour un montant de 61 230.00 € HT
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE PRE SAGNAT (délibération 2016.51) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 septembre 2014 concernant une demande de l'Association Libre du Pré Sagnat pour une éventuelle cession de l'impasse à la Commune. Le conseil avait émis un accord

de principe pour cette cession, sous réserve des résultats des états des lieux des réseaux d'eau et d'assainissement par Bièvre Isère Communauté. Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de mise en conformité des réseaux et le déplacement des compteurs d'eau ont été réalisés et validés par les services de Bièvre Isère Communauté. Après avoir eu connaissance de ces résultats et après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la cession de l'Impasse du Pré Sagnat à la Commune tout en précisant qu'aucun travaux d'aménagement de voirie, dans un proche avenir, hors entretien régulier, ne seront réalisés,
- **DEMANDE** que les frais notariés de cession gratuite soient pris en charge par l'Association Libre du Pré Sagnat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession ainsi que l'acte notarié.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux :**

Monsieur Didier Roudet informe le conseil des travaux en cours :

- Parking du Tremplin : les travaux de goudronnage sont terminés, la pose de l'éclairage se fera en septembre.
- Chemin de La Vie de Lariot : travaux en cours de finition
- Taillage des haies : l'entreprise effectuera le taillage en 2^{ème} période de juillet

- **Jeunesse / culture :**

Monsieur Denis PRESUMEY fait un point sur les inscriptions à la sortie Walibi le 29 août pour les jeunes de 10 à 17 ans.

- 03/09/2016 : Forum associatif de 13 h 30 à 17 h 30
- 18/09/2016 : Journée sport santé organisée par USEP/UFOLEP

Madame Véronique BOUCHET annonce que suite au désherbage des livres à la bibliothèque une vente de livres aura lieu le 27 août et le 10 septembre.

Les ateliers mémoire organisés par le CCAS en collaboration avec la CARSAT, sont prévus les 13, 20 et 27 septembre et les 11 et 18 octobre, il faut s'inscrire en mairie.

- **Gazette :**

Monsieur Jean-David BARBE rappelle que les articles doivent être déposés avant le 15 juillet et que la distribution se fera la 1^{ère} semaine de septembre.

- **Urbanisme :**

- Aucun permis n'a été déposé depuis la dernière séance du conseil municipal.

- **Communauté de Communes :**

Madame PERRIN Audrey informe le conseil municipal que suite à la démission de Monsieur le Maire au poste de Vice-président de l'urbanisme au bureau communautaire, pour des raisons de santé, elle a été nommée conseillère déléguée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du suivi du schéma de mutualisation, une enquête a été menée auprès des mairies de la Communauté de Communes pour connaître leurs souhaits sur ce sujet. Le schéma de mutualisation permettra de mutualiser certains services (administratif, technique, police municipale, achat).

Madame CHAROUD Patricia et Monsieur le Maire donnent des informations à l'assemblée sur le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place en 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette année, notre commune devrait percevoir un FPIC d'environ 14 000 €.

La séance est levée à 21 heures 55.